



Comment régler les frais d'inscription ?

Plusieurs possibilités :

Paiement intégral lors de l'inscription

Paiement échelonné jusqu'à 7 échéances possibles

Exemples :

Pour une inscription en juillet : 7 échéances possibles

Pour une inscription en août : 6 échéances possibles

Pour une inscription en septembre : 5 échéances possibles

Pour une inscription en octobre : 4 échéances possibles

Règlement en ligne sur SesameICP

Modes de paiement :

Par carte bancaire

Par virement

Par prélèvement

Par chèque

Soutien aux actions de l'ICP

Vous pouvez soutenir nos actions, et financer notamment des bourses pour des étudiants rencontrant des difficultés économiques, en souscrivant à une contribution libre du montant de votre choix. Vous bénéficierez de déductions fiscales avantageuses : 66% de votre don peut être déduit de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable ; 75%, si vous payez l'IFI, dans la limite de 50.000 €. Un reçu fiscal vous sera délivré par l'ICP. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le service Relations Donateurs qui est à votre disposition au +33 (0)1 44 39 84 82 ou par courriel : relations.donateurs@icp.fr. L'ICP est une association reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des legs et des dons déductibles de l'IFI et de l'IRPP.

Pour toutes questions, envoyer un courriel à l'adresse suivante : hub@icp.fr